

NOUVELLES

CSN

Édition
spéciale

13 juillet
1992

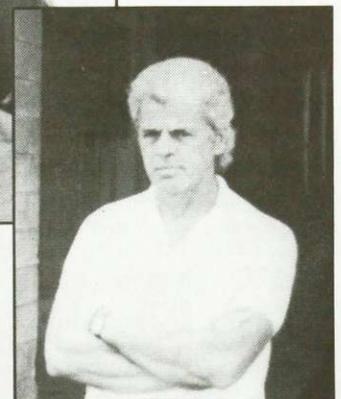
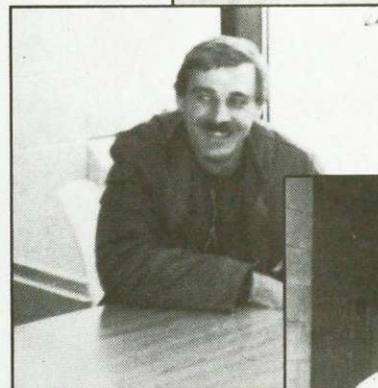
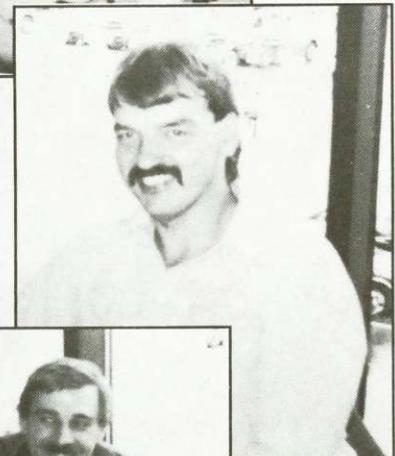
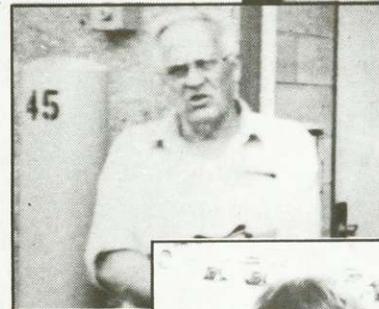
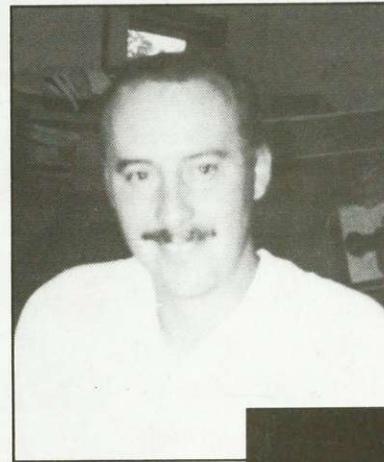


«Fiers de la CSN!»

En juillet 1983, il y a près de dix ans, les employé-es de bureau, les chauffeurs et les travailleurs de l'entrepôt de fruits et légumes des Épiciers Unis Métro-Richelieu ont posé un geste déterminant afin d'améliorer leurs conditions de travail et de vie! Ils ont en effet décidé, après mûre réflexion, dans une proportion de 90%, de quitter les TUAC-Local 501 pour adhérer à la CSN!

Ainsi, en mars 1984, le Syndicat des travailleurs et des travailleuses des Épiciers Unis Métro-Richelieu recevait leurs certificats d'accréditation CSN.

Depuis ce changement d'allégeance syndicale, les travailleuses et les travailleurs des Épiciers Unis Métro-Richelieu ont été à même d'apprécier la combativité, les services et la vie syndicale à la CSN. C'est de cela dont témoignent, entre autres, dans ce journal, des travailleuses et des travailleurs des Épiciers Unis Métro-Richelieu.



TÉMOIGNAGES

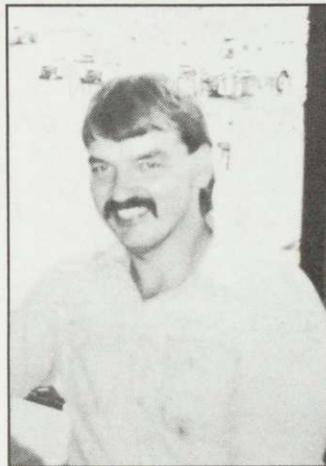
«Une centrale combative»

«Juste avant de devenir membre de la CSN, en 1983, j'ai été congédié pour activités syndicales. C'est grâce à la CSN que j'ai retrouvé mon emploi, 50 semaines plus tard.

«J'ai réellement senti qu'à la CSN, toutes les travailleuses et tous les travailleurs sont importants et c'est pourquoi elle met toutes ses ressources et ses services pour protéger les membres.

«En 1988, j'ai pu remarquer, une fois de plus, l'appui de la CSN lorsque j'ai été victime d'un accident de travail. Le syndicat a monté un dossier et déposé un grief sur la clause visant la réintégration des salarié-es qui ont une incapacité permanente. Nous avons gagné le grief, et la compagnie m'a transféré sur un autre poste, celui qui était visé par le grief.»

Yves Shedleur, préposé à la marchandise, 13 ans d'ancienneté



«Nos droits sont bien protégés»

«En 1981, l'acquisition de Dominion par Provigo a causé plusieurs mises à pied, même si l'article 45 du Code du travail devait nous protéger. Mais ce n'est que tout récemment que nous l'avons appris grâce à la

CSN. Voilà un bon exemple d'une centrale syndicale qui prend tout les moyens pour protéger les droits des syndiqués.

«Les travailleurs qui ont perdu leur emploi en 1981 auraient apprécié, à ce moment, recevoir de leur ancien local syndical, le même appui et toute l'information nécessaire. Mais ce ne fut pas le cas.»

Alain Giroux, préparateur chargeur entrepôt des fruits et légumes, 10 ans d'ancienneté

«À la CSN, nos décisions nous appartiennent»

«J'étais de celles qui ont décidé de quitter le local 501 pour rejoindre les rangs de la CSN et je ne l'ai jamais regretté. La grosse différence c'est que, maintenant, nos décisions nous appartiennent, tout comme notre accréditation syndicale.



«Quand on dit non, ça ne veut pas dire oui!»

Jacqueline Langevin, commis polyvalent bloc B, 11 ans, d'ancienneté

«Je sens l'appui de la CSN»

«C'est la CSN qui peut le mieux appuyer les travailleuses et les travailleurs lorsqu'un syndicat formule un grief. Au moment où mon poste a été aboli, notre syndicat m'a appuyée et défendue.

«Actuellement, le règlement de mon grief suit son cours, et la bataille continue de plus belle.»

Janine Hinse, commis département des comptes à payer, 19 ans d'ancienneté

TÉMOIGNAGES

À l'entrepôt: la CSN pour toujours!

Les travailleurs de l'entrepôt croient en la CSN et sont satisfaits des services offerts et de la vie syndicale telle que pratiquée. Aussi, ils souhaitent fortement que leur syndicat CSN, qui regroupe les employé-es de quatre secteurs (les employé-es de bureau, les chauffeurs, les travailleurs de l'imprimerie et les travailleurs de l'entrepôt) demeurera fort, solidaire, uni! Il faut passer au travers de la situation actuelle afin de toujours se faire respecter. *Vivement la CSN!*

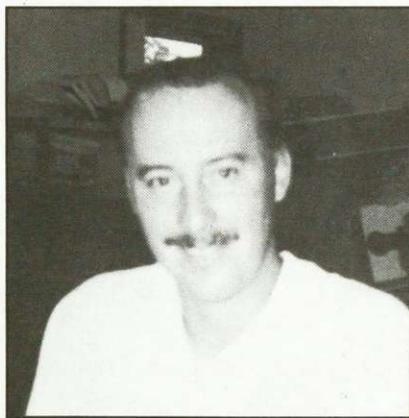


Quelques travailleurs de l'entrepôt, André Blanchette, Denis Brissette, Benoit Lepage, Michel Ricard, Denis Lagacé, Yvon Saint-Onge.

«Je fais confiance à la CSN»

En novembre 1990, la direction de Métro-Richelieu avait annoncé son intention de procéder à des abolitions de postes et de réduire le nombre d'heures de travail à l'imprimerie. Elle voulait alors avoir 3 travailleurs oeuvrant 8 heures par jour plutôt que 4 oeuvrant 12 heures quotidiennement. Pour éviter des mises à pied et une perte du pouvoir d'achat, le syndicat CSN a déposé des griefs. Finalement, il n'y a pas eu d'abolition de postes ni de modification d'horaire de travail. Voici ce qu'en pense un travailleur concerné, Pierre Lortie. «La CSN a fait ce qu'il fallait faire. Elle est allée au bout de ces griefs. J'ai gagné le mien et l'employeur m'a dû six mois de salaires. Il se fait un peu tirer l'oreille pour payer, mais il devra le faire un jour. J'ai complètement confiance en mon syndicat CSN, je sais que je peux compter sur lui pour la suite du dossier.»

Pierre Lortie, secteur imprimerie



«La CSN est efficace»

«Avant 1983, j'étais membre de la FTQ. Quand on m'a proposé de changer de syndicat, on m'a expliqué c'était quoi la CSN. Aujourd'hui, après toutes ces années, je peux affirmer que ce n'était pas un roman qu'on m'a raconté. Oui la CSN est à notre écoute et est efficace!»

Serge Prince, jockey



«La CSN ça donne des résultats»

«Après avoir été membre des Teamsters à Dorval, et même délégué du Local 501 de la FTQ, je peux affirmer, aujourd'hui, que je suis devenu un incondicional de la CSN! Pourquoi? Parce qu'à la CSN, nous avons vraiment de l'information. De plus, à la CSN, quand nous faisons une bataille, ça donne des résultats.»

Ghislain Pelletier, chauffeur

LA CSN:

UN CHOIX QUI S'IMPOSE!

Depuis leur adhésion à la CSN, les travailleuses et les travailleurs de l'entrepôt montréalais de fruits et légumes des Épiciers Unis Métro-Richelieu ont constaté à maintes reprises qu'à la CSN l'assemblée générale est souveraine et que les batailles, les démarches et les griefs sont menés à terme dans l'intérêt des membres du syndicat.

Pour les employé-e-s de bureau

Dès leur arrivée à la CSN, les salarié-e-s des quatre secteurs du syndicat ont été à même de remarquer la combativité et l'orientation de la centrale syndicale. Lors d'un lock-out imposé par l'employeur en 1984, ce dernier voulait offrir des augmentations de salaire moindres aux employé-es de bureau. Mais l'orientation de la CSN et la solidarité des travailleurs de tous les secteurs ont fait en sorte qu'au bout du compte les employé-es de bureau ont eu droit aux mêmes hausses que tous. Déjà, c'était du concret!

Défendre les membres

Le syndicat a aussi à maintes reprises défendu, plaidé et gagné la cause de travailleuses et de travailleurs dont l'employeur avait annoncé le congédiement ou la suspension. Pensons, entre autres, au congédiement de **Réjean Fleury**, l'actuel président du syndicat, à la suite du changement d'allégeance

syndicale. Il a été réintégré et a reçu une compensation financière à la suite d'une longue bataille. Rappelons aussi la suspension d'une semaine du délégué **Alain Laflamme**. Dans une décision écrite, le commissaire du Travail a déclaré injustifiée cette suspension et il a obligé l'employeur à verser son salaire à Alain Laflamme.

Des luttes pour les emplois

Depuis son arrivée à la CSN, le syndicat a mené, et mènent encore, de nombreuses luttes pour défendre ses membres, protéger les conditions de travail et sauver les emplois. La vraie bataille pour la sau-

vegarde de nos emplois a débuté en 1990, lorsque l'employeur a annoncé ses projets de rationalisation. Depuis, le syndicat conteste, entre autres, la décision de l'employeur de transférer le volume de fruits et légumes prévu pour la région de la Mauricie à un autre entrepôt. Le syndicat veut récupérer ses emplois. La cause est maintenant rendue en Cour d'appel.

En plus de ces exemples des plus impressionnants, n'oublions pas que le syndicat CSN est intervenu dans plusieurs autres dossiers: ancienneté, droit de déplacement, santé-sécurité au travail, etc.

Acquisition de Steinberg

La CSN prône l'équité!

Dans le dossier de l'acquisition d'une partie des actifs de Steinberg par Métro-Richelieu, le Syndicat des travailleurs et des travailleuses des Épiciers Unis Métro-Richelieu (CSN) a adopté, depuis le début, une position syndicale allant dans le sens des intérêts des tous les groupes de syndiqué-es concernés par cette transaction, et ce, peu importe leur allégeance syndicale.

Ainsi, et cette offre tient toujours au moment d'écrire ces lignes, le syndicat CSN souhaite toujours s'asseoir avec les représentants des employé-es de l'entrepôt Steinberg de la rue Pierre de Coubertin (TUAC-Local 501 -FTQ) afin de régler rapidement ce dossier. Les propositions faites par le syndicat CSN, et connues par les représentants TUAC-FTQ, sont fondées sur le principe de l'équité et des droits des travailleuses et des travailleurs. C'est-à-dire que dans sa proposition, le syndicat CSN reconnaît non seulement l'ancienneté des travailleuses et des travailleurs de Métro-Richelieu, mais également celle des employé-es de Steinberg. La CSN a déjà une grande expertise dans des dossiers de fusion de listes d'ancienneté. Elle veut en faire profiter tous les syndiqué-es afin qu'on ne liquide pas des conditions de travail et droits syndicaux gagnés de haute lutte dans le secteur de l'alimentation.

Produit par le Service de l'information de la CSN

Impression: Service de l'imprimerie de la CSN

Juillet 1992

